



AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LE PROJET D'URBANISATION « CIME DE VAULX »

COMMUNE DE VAULX-MILIEU

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 01/2022 en date du 27 décembre 2022, il sera procédé **du lundi 16 janvier 2023 à 8h30 au jeudi 16 février 2023 à 12h00** à une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) dans le cadre de l'instruction de deux demandes de permis de construire pour un programme de 99 logements sur le secteur de la Cime de Vaulx à VAULX-MILIEU (38).

Ces deux demandes déposées le 31 mai 2022, concernant les parcelles cadastrées OB 1074, OB 1046 et OB 0848, prévoient la construction de 64 logements sur une surface de 22 462 m² via la demande n° PC 038 530 22 10010 de la société SAS Ganova Construction et 35 logements sur 18 728 m² via la demande n° PC 038 530 22 10011 de la société AST Groupe.

Cette étape importante du projet vise à recueillir les observations du public. Le dossier soumis à la PPVE comporte notamment :

- l'étude d'impact sur le projet d'urbanisation « Cime de Vaulx » suite à la décision du Préfet de région soumettant à évaluation environnementale le projet de création d'une voirie de liaison entre le parc d'activités Cime de Vaulx et la future zone d'habitat au nord de la route de Vienne. Elle porte sur 5,7 ha au total y compris la zone d'habitat, la voirie de liaison, le maillage des modes doux et l'aménagement à valeur écologique ;
- la décision n° 2021-ARA-KKP-2970, en date du 9 juin 2021 du Préfet de région, après examen au cas par cas, soumettant à évaluation environnementale le projet de création d'une voirie de liaison entre le parc d'activités Cime de Vaulx et la future zone d'habitat au nord de la route de Vienne, présenté par la commune de Vaulx-Milieu, sur la commune de VAULX-MILIEU (38) ;
- l'avis délibéré n° 2022-ARA-AP-1372 de la mission régionale d'autorité environnementale sur l'étude d'impact du 5 août 2022 ;
- le mémoire en réponse à l'avis mentionné au point précédent ;
- le dossier de demande de permis de construire n° PC 038 530 22 10010 ;
- le dossier de demande de permis de construire n° PC 038 530 22 10011 ;
- la note d'information comprenant en particulier la mention des textes qui régissent la procédure de participation du public par voie électronique.

Pendant toute la période de la procédure de PPVE, le public pourra prendre connaissance du dossier et déposer ses observations et propositions par voie électronique sur un site internet dédié ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4402>. Les observations et propositions du public pourront également être transmises via l'adresse mail : concertation-publique-4402@registre-dematerialise.fr, publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4402>. Un accès gratuit au dossier et au registre sera assuré sur un poste informatique situé en Mairie de VAULX-MILIEU, 7 place de l'Eglise, 38 090 VAULX-MILIEU, accessible aux jours et heures d'ouverture habituels, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 12h.